L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 DECEMBRE 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi;
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 33 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses insertions seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 20 DECEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VÊTEZ-VOUS A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Nelligan & Nash—à 7 heures du soir, à la salle d'encan du Croissant, No 74, rue Carondelet, continuation de la vente de stalles et statuettes en albâtre et en marbre, vases, tables en mosaïque et articles de fantaisie, articles en Britania, jolis tableaux en lot d'argenterie, etc., et le beau vase qui a été exposé à la Foire Agricole de la Louisiane.

Par Gardner Smith, Valeur & Co—à 4 heures et demie du soir, au No 90, rue du Camp, au premier, une belle bibliothèque, composée de 300 livres de droit et de littérature, de beaux tableaux à l'huile, coffre-fort, meubles de bureau, etc.

Par E. Roger & Co—à leur salle d'encans, bottes, bottes-quoiques et souliers.

Par D. E. Murphy—à l'entrepôt, Nouvelle Levée, entre Julia et Notre-Dame, 301 sacs de café.

Par W. H. Bunnell—à sa salle d'encan, rue de la Commune, coiffeuses, fourchettes, etc., doublement plaqués.

Par O. de Férisé—rue de Chartres, entre Bienville et Conti, les installations du Restaurant Forget.

Par Montgomery & Broc—à leur salle d'encan, un assortiment général de meubles, tapis, glaces, etc; et aux décrets de P. Lisar, rue Gravier, beaux chevaux de selle et de mesture, mulets, vaches laitières, boggies, wagons, etc.

Par O. Valeton—enseigne Tchoupitoulas et Notre-Dame, à 10 heures et demie, 110 cuisses de jambons enveloppés.

Par Tourand et Neuberger—No 56, rue Carondelet, à 10 heures et demie, un stock de cigares, vins, madère, etc, etc.

Par S. Guinault—à 11 heures, à l'extrémité de la rue Bienville, sur le chemin de la Matelée, 20 vaches laitières, plusieurs avec veaux, une jaune et son suivant.

Par l'encanteur de la paroisse de Plaquemines—sur les lieux, à 11 heures, la belle habitation connue sous le nom de Pagliaïère Place, située Plaquemines, rive droite.

Par John C. Bisbam—au No 33 et 35 rue Bienville, 100 chaudières sèches, habillements et chapeaux.

Par E. M. Jacobs—au No 8 de la rue St-Ferdinand, cardes, draps, wagons, harnais, etc.

Par Hoffman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, habillements, bagarie, chapeaux, etc., sans réserve.

Par E. Roger & Co—aux Nos 46 et 47 de la rue Vieille Levée, bottes, souliers et bottequins, légèrement avariés.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, couvertures, draps, flanelles, cotons, bonneterie, mousselines de laine, etc.

Par Bernard Turpin, sur la Levée, vis-à-vis de la rue des Quartier, vins rouges de Bordeaux en barriques.

Par D. E. Murphy—au No 47 de la rue des Magasins, quincaillerie.

Par Nelligan & Nash—dans leur salle d'encan, rue Carondelet, stock entier de marchandises sèches, mailles, rubans, etc.

☞ Achetez vos cosmétiques chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

Vente de l'encan, par Nelligan & Nash, AU JOURD'HUI:

1e—A 11 heures du matin: Continuation de la vente de marchandises sèches, maille, parapluies, et articles de fantaisie, avariés par le feu au No 36 de la rue du Camp.

2e—A 7 heures du soir: Vente de cadeaux de Noël et de premier de l'an; statues en marbre et en albâtre, etc.

Les connaisseurs et le public sont invités à venir examiner ces magnifiques objets d'art importés directement de Florence (Italie) par Signor G. B. Pandolini—groupes, vases, statuettes, tables en mosaïque et une variété d'autres articles.

La vente est positive et sans réserve.

☞ Voir l'annonce. ☜

☞ Ventes d'habits—Aujourd'hui jeudi, 20 du courant, à 10 heures du matin, sans lieu par le ministère de MM. Hoffman & Marks, rue de Chartres No. 38, une de ces grandes ventes à l'encan qui attirent tous les marchands de la ville. Il s'agit d'habits de diverses sortes, de manteaux de voyage, etc, etc. Voir cet être varié. Les nombreux amis de ces maisons de confections seront annoncés au moment de la crise.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Comme il y avait relativement peu de monde à la première représentation de la *Mendicité*, la seconde représentation qui a lieu ce soir sera pour beaucoup tout l'attrait de la nouveauté. Ceux qui ont vu jouer Mme Lecroix dans le rôle de Marguerite tiendront à la revoir encore. Nous pouvons donc prédire à coup sûr qu'il y aura foule ce soir à l'Opéra. M. Rousseau doit remplir le rôle du pasteur; les autres rôles restent confiés aux mêmes artistes, MM. Gravier, Roche, Sage, Gilbert, etc., et Mmes Gravier, Geneslow, Bourdro, etc.

La représentation que M. P. Albaisa, directeur de l'Opéra, avait offert aux artistes du théâtre d'Orléans, restée sans engagement, aura lieu samedi prochain. On nous a communiqué le programme qui est composé comme suit: *La plaie et le beau temps*, comédie-proverbe de Léon Gozlan, jouée par M. Paul Albaisa et Mme Lamot; *Par droit de conquête*, comédie en trois actes de Legouvé, jouée par Mmes Larmet et Blondelet, et MM. Fournier, Larmet et Rocheteau; *Les deux timides*, vaudeville en un acte, joué par MM. Chamonin et Harnsdorff, Mlle Savigny et Mme Chamonin; puis deux chansonnettes par MM. Harnsdorff et Chamonin. Nous reviendrons sur cette représentation.

CERCLE MONTHLY.—Nous avons reçu le numéro de janvier de ce excellent recueil qui doit le figurer sur la table de tout salon, où l'on se pique de goût littéraire. Il contient un choix varié d'articles et de pièces de vers. Nous mentionnerons spécialement *A night at the New Britannia* par John R. Thompson, écrivain vigoureux de beaucoup de mérite; c'est un compte-rendu de la représentation sur un théâtre de Londres d'une pièce intitulée: "La fille du confédéré ou le tyran à la Nouvelle Orléans". Un compte rendu des opérations de la cavalerie en Virginie dans l'automne de 1862, par le colonel John Esten Cook, mérite d'être signalé aux militaires. Les membres du clergé catholique liront avec intérêt "Le second Concile Catholique" de Baltimore, qui est illustré par une gravure représentant la procession faisant le tour de la cathédrale.

Le prix de l'abonnement au *Crescent Monthly* est de quatre piastres par an, le prix du numéro est de 40 cents. On peut s'abonner chez les libraires ou au bureau du journal, rue Baronne No 88.

BAZAR DE L'HÔPITAL DU SUD.—La fondation d'un hôpital pour les soldats mutilés du Sud n'est pas seulement une bonne œuvre, c'est pour nous tous un devoir imposé par la reconnaissance. L'histoire conservera le souvenir de l'héroïsme des vaillants défenseurs d'une cause perdue; mais à côté de l'impérissable gloire acquise sur les champs de bataille marchent la pauvreté, le dénûment, la douleur, toutes les souffrances de l'âme et du corps. C'est cette misère si honorable qu'il s'agit de soulager, et la population entière du Sud se costue dans ce but.

Le Nile-Orléans, apparrie par la guerre, se trouvera encore assez riche pour doter largement l'Hôpital. Les dames du 2me district doivent se réunir demain, à midi, chez Mme Broussard, 74 Esplanade, pour arrêter un plan de cor ite; et celles du 3me district sont invitées à se rassembler samedi, 22, chez Mme Wright, à l'angle des rues St-Claude et Esplanade, pour délibérer de leur côté sur les mesures à prendre. Nous espérons qu'elles répondront à l'appel qu'on nous prie de leur adresser. Les personnes habitant la partie inférieure de la ville qui voudront adresser des étrennes, de quelque nature qu'elles soient, à l'Association de l'Hôpital du Sud, voudront bien les envoyer à Mme Wright. Les moindres dons seront reçus avec reconnaissance.

VOIRIE D'A ST-VINCENT-DE-PAULE. — Nous avons dit au but de cette Foire: c'est pour soutenir l'asile des enfants que la guerre a laissés sans ressources. Que ne voupra coopérer à cette bonne œuvre, dont doivent profiter aussi tous les enfants abandonnés? Aussi la foire de St Vincent-de-Paule, ouverte en ce moment au Masonic Hall, rue St-Charles, entre Union et Perdido, en face de l'allée du Commerce, est-elle fort suivie. Les dames à la direction desquelles cette affaire a été confiée s'en occupent avec un zèle et une activité qui leur fait grand honneur, et le succès paraît devoir couronner leurs efforts. Nous prions ces dames, et Mmes Auguste, J. M. Conway et L. M. Comes tant'autres, de vouloir bien recevoir nos plus sincères remerciements pour l'excellent lunch qu'elles ont eu la bonté de nous adresser.

YOUNG MEN'S SOCIABLE CLUB.—Ce Club, composé de jeunes aimables jeunes gens de la Ville, jouissant hier dans une rue où il faisait si froid pour le plaisir de leurs familles et amis, un assez grand bal public, tapis, glaces, etc; et aux décrets de P. Lisar, rue Gravier, beaux chevaux de selle et de mesture, mulets, vaches laitières, boggies, wagons, etc.

Par O. Valeton—enseigne Tchoupitoulas et Notre-Dame, à 10 heures et demie, 110 cuisses de jambons enveloppés.

Par Tourand et Neuberger—No 56, rue Carondelet, à 10 heures et demie, un stock de cigares, vins, madère, etc, etc.

Par S. Guinault—à 11 heures, à l'extrémité de la rue Bienville, sur le chemin de la Matelée, 20 vaches laitières, plusieurs avec veaux, une jaune et son suivant.

Par l'encanteur de la paroisse de Plaquemines—sur les lieux, à 11 heures, la belle habitation connue sous le nom de Pagliaïère Place, située Plaquemines, rive droite.

Par John C. Bisbam—au No 33 et 35 rue Bienville, 100 chaudières sèches, habillements et chapeaux.

Par E. M. Jacobs—au No 8 de la rue St-Ferdinand, cardes, draps, wagons, harnais, etc.

Par Hoffman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, habillements, bagarie, chapeaux, etc., sans réserve.

Par E. Roger & Co—aux Nos 46 et 47 de la rue Vieille Levée, bottes, souliers et bottequins, légèrement avariés.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, couvertures, draps, flanelles, cotons, bonneterie, mousselines de laine, etc.

Par Bernard Turpin, sur la Levée, vis-à-vis de la rue des Quartier, vins rouges de Bordeaux en barriques.

Par D. E. Murphy—au No 47 de la rue des Magasins, quincaillerie.

Par Nelligan & Nash—dans leur salle d'encan, rue Carondelet, stock entier de marchandises sèches, mailles, rubans, etc.

☞ Achetez vos cosmétiques chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

Vente de l'encan, par Nelligan & Nash, AU JOURD'HUI:

1e—A 11 heures du matin: Continuation de la vente de marchandises sèches, maille, parapluies, et articles de fantaisie, avariés par le feu au No 36 de la rue du Camp.

2e—A 7 heures du soir: Vente de cadeaux de Noël et de premier de l'an; statues en marbre et en albâtre, etc.

Les connaisseurs et le public sont invités à venir examiner ces magnifiques objets d'art importés directement de Florence (Italie) par Signor G. B. Pandolini—groupes, vases, statuettes, tables en mosaïque et une variété d'autres articles.

La vente est positive et sans réserve.

☞ Voir l'annonce. ☜

☞ Ventes d'habits—Aujourd'hui jeudi, 20 du courant, à 10 heures du matin, sans lieu par le ministère de MM. Hoffman & Marks, rue de Chartres No. 38, une de ces grandes ventes à l'encan qui attirent tous les marchands de la ville. Il s'agit d'habits de diverses sortes, de manteaux de voyage, etc, etc. Voir cet être varié. Les nombreux amis de ces maisons de confections seront annoncés au moment de la crise.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Comme il y avait relativement peu de monde à la première représentation de la *Mendicité*, la seconde représentation qui a lieu ce soir sera pour beaucoup tout l'attrait de la nouveauté. Ceux qui ont vu jouer Mme Lecroix dans le rôle de Marguerite tiendront à la revoir encore. Nous pouvons donc prédire à coup sûr qu'il y aura foule ce soir à l'Opéra. M. Rousseau doit remplir le rôle du pasteur; les autres rôles restent confiés aux mêmes artistes, MM. Gravier, Roche, Sage, Gilbert, etc., et Mmes Gravier, Geneslow, Bourdro, etc.

La représentation que M. P. Albaisa, directeur de l'Opéra, avait offert aux artistes du théâtre d'Orléans, restée sans engagement, aura lieu samedi prochain. On nous a communiqué le programme qui est composé comme suit: *La plaie et le beau temps*, comédie-proverbe de Léon Gozlan, jouée par M. Paul Albaisa et Mme Lamot; *Par droit de conquête*, comédie en trois actes de Legouvé, jouée par Mmes Larmet et Blondelet, et MM. Fournier, Larmet et Rocheteau; *Les deux timides*, vaudeville en un acte, joué par MM. Chamonin et Harnsdorff, Mlle Savigny et Mme Chamonin; puis deux chansonnettes par MM. Harnsdorff et Chamonin. Nous reviendrons sur cette représentation.

CERCLE MONTHLY.—Nous avons reçu le numéro de janvier de ce excellent recueil qui doit le figurer sur la table de tout salon, où l'on se pique de goût littéraire. Il contient un choix varié d'articles et de pièces de vers. Nous mentionnerons spécialement *A night at the New Britannia* par John R. Thompson, écrivain vigoureux de beaucoup de mérite; c'est un compte-rendu de la représentation sur un théâtre de Londres d'une pièce intitulée: "La fille du confédéré ou le tyran à la Nouvelle Orléans". Un compte rendu des opérations de la cavalerie en Virginie dans l'automne de 1862, par le colonel John Esten Cook, mérite d'être signalé aux militaires. Les membres du clergé catholique liront avec intérêt "Le second Concile Catholique" de Baltimore, qui est illustré par une gravure représentant la procession faisant le tour de la cathédrale.

Le prix de l'abonnement au *Crescent Monthly* est de quatre piastres par an, le prix du numéro est de 40 cents. On peut s'abonner chez les libraires ou au bureau du journal, rue Baronne No 88.

BAZAR DE L'HÔPITAL DU SUD.—La fondation d'un hôpital pour les soldats mutilés du Sud n'est pas seulement une bonne œuvre, c'est pour nous tous un devoir imposé par la reconnaissance. L'histoire conservera le souvenir de l'héroïsme des vaillants défenseurs d'une cause perdue; mais à côté de l'impérissable gloire acquise sur les champs de bataille marchent la pauvreté, le dénûment, la douleur, toutes les souffrances de l'âme et du corps. C'est cette misère si honorable qu'il s'agit de soulager, et la population entière du Sud se costue dans ce but.

Le Nile-Orléans, apparrie par la guerre, se trouvera encore assez riche pour doter largement l'Hôpital. Les dames du 2me district doivent se réunir demain, à midi, chez Mme Broussard, 74 Esplanade, pour arrêter un plan de cor ite; et celles du 3me district sont invitées à se rassembler samedi, 22, chez Mme Wright, à l'angle des rues St-Claude et Esplanade, pour délibérer de leur côté sur les mesures à prendre. Nous espérons qu'elles répondront à l'appel qu'on nous prie de leur adresser. Les personnes habitant la partie inférieure de la ville qui voudront adresser des étrennes, de quelque nature qu'elles soient, à l'Association de l'Hôpital du Sud, voudront bien les envoyer à Mme Wright. Les moindres dons seront reçus avec reconnaissance.

VOIRIE D'A ST-VINCENT-DE-PAULE. — Nous avons dit au but de cette Foire: c'est pour soutenir l'asile des enfants que la guerre a laissés sans ressources. Que ne voupra coopérer à cette bonne œuvre, dont doivent profiter aussi tous les enfants abandonnés? Aussi la foire de St Vincent-de-Paule, ouverte en ce moment au Masonic Hall, rue St-Charles, entre Union et Perdido, en face de l'allée du Commerce, est-elle fort suivie. Les dames à la direction desquelles cette affaire a été confiée s'en occupent avec un zèle et une activité qui leur fait grand honneur, et le succès paraît devoir couronner leurs efforts. Nous prions ces dames, et Mmes. Auguste, J. M. Conway et L. M. Comes tant'autres, de vouloir bien recevoir nos plus sincères remerciements pour l'excellent lunch qu'elles ont eu la bonté de nous adresser.

CHRONIQUE LOCALE.

L'INCENDIE DU THÉATRE D'ORLÉANS.—La longueur des dépositions recueillies dans l'enquête tenue par le juge de paix Collens, à la suite de l'incendie qui a eu lieu au Théâtre d'Orléans, ne nous avait pas permis de les insérer hier en entier. Nous recevons à ce sujet la lettre suivante de M. Albert, et comme notre désir est toujours de soumettre au public un exposé impartial, nous l'insérons volontiers ainsi que plusieurs dépositions additionnelles; nous donnons également le texte entier de la déposition de M. Albert:

M. le Directeur,

Je lis dans votre dernier numéro, le compte-rendu de l'enquête relative à l'incendie du Théâtre d'Orléans et je m'aperçois que certains témoignages ont été entièrement omis, d'autres tronqués ou dénaturés. Dans une affaire aussi sérieuse, aussi grave, il est nécessaire et du devoir de tout juge loyal et désintéressé d'exposer au public les faits tels qu'ils sont. Aussi, j'ose espérer, Monsieur, que vous voudrez bien insérer la présente dans votre prochain numéro.

Pour ma part, et c'est là le but principal de ma lettre, je proteste de la façon la plus énergique contre presque tout ce que vous me faites dire et qui est, en certaines parties de ma déposition. Vous pourrez facilement vous en convaincre en consultant sérieusement cette foie le rapport de M. Hippolyte Percival.

"J'avais refusé de jouer la veille du feu, sans paiement, et je fus payé," me fait-on dire; voilà deux mensonges, car pas plus moi que les autres n'avons été payés. Le 6 décembre, j'ai reçu quelques sommes remboursées à M. Labrunie, $73 en or environ, et si, comme le tous les artistes le prétendent, ces sommes ne nous appartiennent, il m'est dû non pas 75 piastres, mais 223 piastres en or. Mais personne n'a été payé, M. Labrunie le sait bien, ni mon beau-père auquel il est dû 300 piastres, ni les Comiques de quatre ans de travail en Amérique, ni mon beau-frère, en un mot, aucun des artistes.

Oui, monsieur, il est vrai que j'étais mal avec l'administration. Mais étais-je seul et pourquoi? voilà ce que je vais expliquer franchement, sans craindre de soulever certain voile. J'étais mal avec l'administration parceque je voulais être payé de ce qui m'était dû, parce que je ne voulais pas être venu à 2800 lieues de mon pays pour n'y trouver dans une misère qui entraînait d'autres après elle, de venir parler de parents qui n'ont que moi pour soutien, je ne rougis pas de l'avouer; voilà pourquoi j'étais mal avec l'administration.

Mais étais-je le seul qui réclamât aussi impérieusement ce qui lui était dû? Non certes! et une sommation faite le 4, je crois, à M. Labrunie d'avoir à satisfaire entièrement ses créanciers, n'avait pas été faite et provoquée par moi, mais bien par M. Larmet et tous les artistes sauf ceux qui comprennent parfaitement l'utilité. Ce jour-là, M. Labrunie déclarait n'avoir pas de quoi nous payer, mais il offrit une garantie écrite de M.M. Hippolyte Percival et Nardini, ainsi conçue: "Les artistes pourront passer le 14 à la caisse du Théâtre pour y toucher leurs appointements," signé L. Labrunie et, au-dessous, signé H. Percival et Nardini.

Cette garantie, nous l'acceptâmes tous avec empressement. Le lendemain matin, MM. Hippolyte Perceval et Nardini retirèrent leur garantie par une lettre particulière adressée à chaque artiste. Ce fut alors un *tolle* général. M. Selmy, Rocheteau et Joanni m'accompagnèrent chez M. Howard, de la part de tous les autres que nous devions prendre, car ce jour-là tous les artistes refusaient de continuer leur service.

Ce fut alors que MM. Hippolyte et Nardini interposèrent de nouveau, mais plus tard cette fois une garantie par acte notarié de 2 mois de nos appointements; ce même jour, où n'ayant plus d'argent à la maison, je demandais un acompte qui ne fut remis par ces messieurs que 21 piastres en papier, sur 161 piastres en or qui m'étaient dûs.

Le matin du jour où l'acte notarié qu'avaient bien voulu nous faire ces messieurs, devait nous être remis, le Théâtre brûlait, la garantie n'existait plus et nos appointements étaient perdus.

Est-il nécessaire de démontrer que depuis le moment où MM. Hyppolite Percival et Nardini avaient garanti 2 mois de nos appointements nous avions un intérêt à soutenir le Théâtre d'Orléans qui était notre gagne pain, notre seule garantie, notre seule ressource? Le public jugera.

Depuis lors j'ai eu avec quelques-uns de mes camarades le bonheur d'être engagé à l'Opéra. Hélas! il en est qui ne m'ont pas pardonné cette faveur, sachant qu'elle leur serait refusée. De là quelques dépositions malveillantes et en contradictions avec celles qu'on n'a pas reproduites en entier. Le public en fera justice. *Vox populi vox dei.*

Je joins à ma lettre une rétractation faite par M. Selmy sur un fait qu'il a avancé dans sa déposition, fait qu'il avait eu soin même d'amoindrir par des mots ou qui était extraordinaire qu'il n'ait démenti aujourd'hui.

Tels sont les faits que je voulais mettre à la connaissance du public pour l'éclairer sur la situation véritable du Théâtre d'Orléans.

ALBERT DUFOUR.

Voici mal nécanant les dépositions.

M. Etienne Labrunie, après avoir expliqué sa position de directeur du Théâtre d'Orléans et relaté comment il a eu connaissance du feu, dépose ainsi:

Un employé, un machiniste, du nom d'Eugène, qui était employé comme aide machiniste, avait quitté l'administration par suite de délais dans les paiements. Le samedi suivant, il vint à moi et me dit qu'il avait besoin de travailler et je l'employai comme aide de peinture. Il connaissait très bien les portes et les communications de théâtre. Personne ne couchait au théâtre, excepté le concierge Léon Raffanail et en femme, une femme de couleur.

Je connais M. Albert Dufour; c'est un des artistes que j'emploie. C'est dans sa loge que seize des figurantes sont habituellement en soirée; quelques uns d'entre eux, à ce que j'ai appris, appartiennent à l'Opéra. Le concierge doit les connaître. M. Albert peut aussi en connaître quelques uns. La veille du feu nous avons eu une explication assez vive à propos du paiement des salaires. Il se peut que cela ait eu lieu le jour suivant. Le jour que M. Albert et M. Alphonse Gautier refusèrent leurs services pour la représentation du soir parce que leurs salaires n'avaient pas été payés, je les avais fait citer devant le recorder Gaslinel, et ils se décidèrent alors à jouer ce soir là seulement à cause des avances qu'ils recevaient de M. Hippolyte.

En général les acteurs étaient plus ou moins mécontents. La veille du feu, le 6 décembre, nous jouâmes *La Tour de Nesle*. La représentation finit au quart d'heure ou une demi heure après onze heures. Quand je quittai le théâtre, il y avait encore des artistes qui se déshabillaient. Parmi eux étaient M. Joanni, mon régisseur, qui restait dans le but d'assister au départ de tous les artistes. Cela fait partie de ses fonctions. Le devoir du régisseur est de veiller à ce que tout le monde, excepté le concierge, quitte le théâtre après qu'il s'en aille. Les fonctions de l'allumeur étaient de préparer et d'allumer les lampes et de les mettre dans les loges des acteurs, puis d'allumer les becs de gaz et les quinquets de la scène. Après la représentation son devoir était d'éteindre les lumières sur la scène et toutes les lampes dans les loges des acteurs. Je sais que la lampiste n'a pas pas parti du théâtre quand j'en sortis.

Les fonctions du portier étaient d'empêcher les étrangers de pénétrer dans le théâtre par l'entrée des artistes et, à la fin de la représentation, son devoir était de fermer les portes du théâtre devant et derrière. Sur le derrière il n'y a qu'une entrée. Joseph, le lampiste, et le portier, étaient chargés de visiter le théâtre et alors de fermer la porte de derrière; le lampiste s'en allait ensuite chez lui. Il se servaient pour cette visite de lanternes sourdes.

Nous plaçons ici deux dépositions qui établissent que le portier et le lampiste sont restés les derniers au theatre, et qu'il n'y avait pas de danger de feu au départ des artistes.

Albert Larmet dépose qu'il a quitté le théâtre un des derniers, et qu'avant de partir il a soigneusement serré ses costumes et fermé la porte de sa loge; que quand il est parti il n'a laissé derrière lui que le portier et le lampiste.

Ernest Perois dépose qu'il a été le dernier à quitter la chambre aux costumes et qu'à ce moment il n'y avait aucun signe de feu.

Voici maintenant la déposition entière de M. Dufour:

M. Antoine Dufour dépose: mon nom de théâtre est Albert Dufour. Je demeure au No 104, rue Ste-Anne, je suis artiste. J'étais employé au Théâtre d'Orléans le 6 et le 7 décembre. Je jouais un rôle dans la Tour de Nesle qui a été jouée dans la soirée du 6. Quand j'ai eu fini mon rôle, il fallait encore une heure pour terminer la représentation. Immédiatement après avoir fini je partis avec ma femme et me rendis chez moi. Je crois que je vis le concierge parce que j'achetai à lui et à sa femme des cigarettes. La première nouvelle que j'eus du feu au théâtre me fut donnée par Levy qui veillait au mort et qui vint frapper à ma porte et m'informa que le feu était au théâtre. Je me levai immédiatement et allai au feu.

On était au point du jour et les pompes étaient là. Quand j'arrivai au feu j'allai du côté de la rue Ste-Anne et puis je fis le tour du Théâtre. Je n'avais rien au théâtre excepté le linge que j'avais donné à laver à la femme du portier. Je ne connais aucun fait se rattachant à cet incendie, que je puisse mentionner. La veille de la représentation je refusai de jouer à moins que je ne fusse payé, ce qui fut fait. Je ne connais pas le Dr Delery. Je n'ai jamais dit à qui que ce soit "si j'étais libre de parler". Je n'ai pas essayé de sauver quelque chose appartenant au Théâtre. J'ai vu mon beau frère en sortir une fois. J'ai appris de lui qu'il avait sauvé le violon du chef d'orchestre. Je ne sais rien de plus.

Dans la soirée du 6, je tiens à constater le fait que je ne me suis pas habillé dans ma loge habituelle mais dans la loge voisine, et quand je partis j'arrangeai tous mes costumes en bon ordre et j'appelai l'attention de M. Edmond, le sous-régisseur, sur ce fait. Il dit qu'il était pressé. Je lui dis: oh! non vous pouvez voir que tout ce que je laisse est en bon ordre. Quand j'arrivai au feu, le feu était dans la chambre de M. Larmet et dans la chambre à costumes de M. Parlange et il n'avait pas encore atteint une loge habituelle et celle dans laquelle je m'étais habillé. Pendant le temps que je mis à me rendre sur le devant du Théâtre rue d'Orléans, devant qui était en feu, et à revenir, rue Ste Anne, cette partie du Théâtre rue Ste-Anne était en flamme. Je ne suis pas entré dans le Théâtre mais je suppose que le feu n'était dans la chambre de M. Larmet et dans la chambre à costume de M. Parlange du dehors.

Hier, M. Selmy a de nouveau comparu devant le juge et a fait la déposition suivante:

A personnellement comparu M. Selmy, lequel déclare: J'étais dans l'erreur quand j'ai dit avoir vu M. Albert. C'est M. Alphonse que j'ai vu dans la régie en compagnie de M. Gambier, père, et de Mlle Mathilde. Comme M. Alphonse termine la pièce avec moi, il n'y avait rien d'extraordinaire qu'il fut là.

M. Gautier a déposé que son rôle, dans la soirée du 6, était dans la dernière scène, et que M. Dufour, son beau frère, avait quitté le théâtre longtemps avant lui.

François Gauthier a déposé que son gendre, Dufour, avait quitté le théâtre longtemps avant lui et qu'il l'avait trouvé à la maison.

Madame Clémence Dauphin a déposé ainsi:

Je demeure rue Ste-Anne No 80, en face l'entrée des artistes du théâtre d'Orléans. Je demeurais là le 6 et le 7 décembre. La première connaissance que j'ai eu du feu a été par des cris d'ouvrire immédiatement ma porte. J'entends la femme du portier criant au feu, ainsi que le portier lui-même et deux ou trois autres personnes. Le troisième étage lançait déjà des flammes et de la fumée. Je n'avais aucun aucune flamme avant cela. Tout le théâtre était en flamme quand j'entendis l'alarme pour la première fois.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—A. S. Herron, avocat-général; C. H. Luzenburg, avocat de district; Hon. E. Abell, juge. 19 décembre.

L'AVOCAT-GÉNÉRAL a dit à la Cour que l'affaire de M. Lamphin et d'autres, accusés du meurtre de Fred. Gruber, était fixée pour être jugée. Le jury est appelé et 52 membres sont présents.

Les prisonniers Michel M. Lanchlin, Dave Hennessey, Stephen O'Donnell et Richard Murphy sont appelés à la barre. Les témoins pour la poursuite sont au nombre de 51, dont 22 sont présents seulement. Le capitaine Rhody est absent, ayant quitté l'Etat après son service. Le col. Herron obtient un mandat contre lui et en demande un pour tous les absents. La requête est accordée. Quelques témoins nouveaux sont ajoutés à la liste.

Le colonel Herron a dit à la Cour qu'il ne pouvait avancer le procès sans le capitaine Rhodes qui, pensait-il, pourrait être trouvé en ville sur le steamer *Cousins*, au nouveau Bassin ou à la station Soniat, chemin de fer de Jackson. La Cour a décidé qu'elle attendrait le retour du chéif pour voir si le capitaine Rhodes pourrait être trouvé quelque part.

MM. A. G. Field, H. C. Castellanos, Jules Laubert et John S. Tully paraissent comme avocats des accusés. Le juge Dooley était présent et prêtait son assistance officieuse.

Le général Humphrey Marshall, qui a paru comme un des avocats de la défense quand l'affaire a été jugée en mai à cause de la maladie subite d'un des jurés qui empêcha la continuation du procès, a refusé absolument pour des raisons qui n'ont pas *été* déclarées.

La Cour s'occupe d'autres affaires de peu d'importance pour attendre le retour des officiers envoyés à la recherche des témoins. On tire 100 jurés additionnels; l'affaire est consquemment continuée.

VOIE.—Une boîte contenant environ $250 en or, $700 en billets et quelque bijouterie appartenant à M. Hirsch a été volée dimanche soir dans sa maison pendant que la famille était absente.

Un industriel de la Levée a enlevé à un fermier, Isaac Holman, une somme d'environ $100. Un individu nommé Buckleys a été arrêté.

DIRECTEURS DE BANQUE.—Les actionnaires dont les noms suivent ont été nommés directeurs de la Banque de Louisiane: Charles Cavarce, W. B. Schmid, Charles J. Leeds, D. Fatjo, A. M. Fortier, M. Puig, P. Maspero, M. Judson, J. A. Seignoret, J. H. Adams, G. Shekrek, F. W. Tilton et J. Fernandez.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Le président M. Cole rapporte que la Compagnie possède 131 chars dont 14 sont sur la ligne de Carrollton, 29 sur la ligne des Magasins, 17 rue Prytanée, 22 Chemin du Bayou, 30 ligne Dauphine, et 19 Levée et Cimetières. Elle a environ 700 mules. Les recettes de la Compagnie, cette année, ont dépassé celles de l'année dernière d'environ $150,000. Un dividende de 2d p. c. a été déclaré. Une grande partie des actions appartiennent à des veuves et à des mineurs.

Le projet d'ouvrir la ligne des Casernes par la Presse à Coton sera probablement abandonné, attendu qu'il exclurait les Casernes de la ville. Le chemin sera sans doute rattaché avec la ligne Dauphine au-dessous des Champs-Elysées.

RECORDER VENNARD.—Alfred Nicholas, accusé par W. H. Howard, de lui avoir volé $54 dans sa maison, au coin des rues Camp et St-Mary, a été renvoyé hier devant la Première Cour de District.

A aussi été renvoyé devant cette Cour par le recorder Ahern, John Burke, accusé d'avoir volé de l'huile d'olive.

Aussi, David Murphy accusé par H. Cohen de lui avoir volé une pipe.

GRANDE FOIRE AU PROFIT DE L'ASILE DE ST-VINCENT DE PAULE.—La foule se porte avec empressement au Masonic Hall. Les dames patronnesses rivalisent de zèle afin d'obtenir un bon résultat. Tout le monde veut apporter sa pierre à l'édifice. Ce soir, jeudi, une merveille de l'art culinaire, un gigantesque pâté de bécassines, monté par les mains habiles d'un petit fils de Vatel, par le bon LASSERRE, chef des fourneaux du restaurant Vivier, a été gracieusement offert à la foire par M. JULES MARTIN. Que les gourmets se le disent!

AMENDES. — Voici le montant des amendes, versé au trésor de la ville par le recorder Ahern pour quatre semaines, finissant le 17 décembre: 27 nov., $933 30; 3 déc., $706; — 10 déc., $918 25; — 17 déc., $1086 25. — Total, 3653 80.

Jamais les amendes n'ont plus rendu pour le même espace de temps.

BUREAU DE POLICE.—L'officier O'Neil, accusé d'avoir volé $2 à Mimie Hill (c), est renvoyé du service.

L'officier Z. Ruhle, qui est entré dans un cabaret avec son uniforme, est suspendu pour 24 heures.

Les officiers Laddy et Harris ont été réintégrés dans le service.

CONSEIL MUNICIPAL.

BUREAU DES ASSISTANTS ALDERMEN.—Le comité spécial chargé de faire une enquête sur l'accusation portée contre un ou plusieurs membres du Bureau, a rapporté que Joseph Negro, le fermier de la Halle Française, avait été arrêté et amené devant le comité comme témoin. Il a déclaré très nettement avoir reçu de différents bouchers du Marché Français, la somme de $1,500 pour être employés dans le but en question. Il a déclaré n'avoir encore remis l'argent à personne, mais qu'il l'avait dans sa poche pour s'en servir à la première occasion.

Sur motion, le rapport est accepté et le comité déchargé de toute autre investigation à ce sujet.

La résolution de nommer un comité réuni pour recevoir le comité congressionnel est adoptée et le comité nommé. Il se compose de MM. Paisley, Montamat, Higginbotham et Kaiser.

La résolution pour faire un débarcadère entre les rues St. Philippe et Hôpital, pour les steamers, est adoptée.

M. Kaiser propose de reconsidérer l'ordonnance passée dans la dernière séance pour la vente en parties brisées, des stalles du marché à la viande.

M. Pragne, pour couler à fond l'affaire de corruption, propose d'en référer à l'autre Bureau comme arbitre. M. Prados est d'avis qu'on laisse tous les marchés suivant le même mode.

M. Higginbotham joint ses voix à M. Pragne.

La motion de reconsidérer est perdue par 6 contre 8.

M. Pragne donne avis qu'à la prochaine séance il présentera une autre ordonnance relative à la vente des stalles du marché.

Les adjudications des marchés sont alors finalement approuvées, excepté celle relative au marché français qui avait été faite en faveur de M. A. G. Brice pour la somme de $7,100 et que le Bureau refuse d'approuver.

Une résolution autorisant par M. Montamat est finalement approuvée. Le marché sera revendu après cinq jours de notice.

Est référée une pétition pour changer les lignes fixées de la rue Royale et Chartres à cause du délai que va éprouver l'ouverture de ces rues. La ligne passera rue d'Enghien à la rue des Grands Hommes, de là aux rues Pologne, Amour, Louisa et Cascade.

Le Bureau avant de s'ajourner, vote pour la compagnie américaine de navigation à vapeur les mêmes privilèges de débarcadère que la compagnie des steamers de Liverpool.

BUREAU DES ALDERMEN. — La Rde section de l'ordonn